



## CDE projet d'organisation cible...

### Tenir compte de ce qui se dit...

Suite aux changements majeurs qui touchent le CDE, au rapatriement de france●3, ●4 et ●5 au Siège, de nombreuses présentations ont été faites aux CSE et aux équipes. Aujourd'hui pour les salariés impactés qui avaient été force de proposition, leurs revendications ne sont toujours pas suffisamment entendues.

Notamment sur les organisations du temps de travail à la vérification et sur les risques opérationnels que pourrait engendrer cette réorganisation.

**FO souhaite avoir des explications sur la pertinence du choix de l'OTT (organisation du temps de travail) retenue pour les vérificatrices et vérificateurs. Les 35h sur 4 jours proposés par la direction ne font pas l'unanimité.**

Ce choix unilatéral bouleverse les vies personnelles des salariés travaillant actuellement 31h30 sur 5 jours. Pourtant la présidente de France Télévisions a signé et promu [les Quinze engagements pour l'équilibre des temps de vie \(dits « Charte de l'équilibre des temps »\)](#). Ces engagements que l'on retrouve dans l'accord égalité femmes hommes du 21 juillet 2021.

**Pour FO il est important de prendre en compte les particularités de chacun. Favoriser les uns ou les autres va créer des tensions fortes au sein du service.**

Pourquoi ne pas trouver un compromis, voire expérimenter un mode de fonctionnement hybride ?

Autre point de vigilance, la mutualisation des chefs de chaîne. Les salariés sont inquiets quant au risque de mise en danger de l'antenne, la nuit ! Un seul chef de chaîne entre 23h et 10h du matin pour toutes les antennes nationales du groupe, là où il y en avait 4 précédemment, un par chaîne ! Cela semble un risque important pour nos antennes.

La nuit il y aura un pilote, mais plus de copilote, pour france●2, ●3, ●4 et ●5, pour le linéaire, via la TNT et les FAI, et pour le non-linéaire. S'il est déjà compliqué de regarder plusieurs écrans, il est de fait impossible de pouvoir les écouter simultanément.

**FO france●tv réitère la demande de mieux impliquer les salariés dans les modifications stratégiques.**

Les ateliers mis en place ne doivent-ils pas servir à tenir compte de ce qui se dit ?

Paris, le 30 novembre 2021